



CONTRAT DE LOCATION

PÉRIGORD
DORDOGNE
TOURISME FRANCE

N°

Page 1/2

Nom : Prénom : (personne responsable de la réservation)

Adresse complète :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

@mail :

Nombre de personnes : Nombre de buggy :

Date de la randonnée : / / Heure d'arrivée :

Noms des personnes participants à la randonnée :

1- Nom :	Prénom :	7- Nom :	Prénom :
2- Nom :	Prénom :	8- Nom :	Prénom :
3- Nom :	Prénom :	9- Nom :	Prénom :
4- Nom :	Prénom :	10- Nom :	Prénom :
5- Nom :	Prénom :	11- Nom :	Prénom :
6- Nom :	Prénom :	12- Nom :	Prénom :

Choisissez votre randonnée :

- Découverte Off Road (1h00) : 150 € soit 75€/personne
- Découverte Off Road (1h00) : 125 € soit 62,5€/personne (si vous réservez 4 véhicules)
- Randonnée buggy (2h00) : 250 € soit 125€/personne
- Randonnée buggy avec étape(3h00) : 280 € soit 140€/personne
- Randonnée buggy avec BBQ et accès golf ou piscine (journée complète) : 310 € soit 155€/personne

Choisissez vos options de restauration :

- Option BBQ tout inclus (entrée plat dessert vin et café) au bistrot des Crouquets : 25 €
- Option repas Périgourdin tout inclus (entrée plat fromage dessert vin et café) au bistrot des Crouquets : 30 €

Si vous déjeunez au départ ou à l'arrivée de votre randonnée vous pourrez profiter de la piscine du domaine et d'un accès golf à tarif privilégié.



CONTRAT DE LOCATION

PÉRIGORD
DORDOGNE
TOURISME FRANCE

N°

Page 2/2

CONDITIONS DE VOTRE LOCATION

Coût de votre randonnée : €

Coût des options de restauration : €
Règlement par chèque ou chèque vacances, en espèces, virement ou carte bancaire

Total : €

50% d'acompte payable à la réservation : €

Solde payable à votre arrivée : €

Dépôt de garantie payable à votre arrivée : 1 000 €
Règlement du dépôt de garantie par chèque, en espèces ou carte bancaire Par véhicule

Signature de BUGGY-RANDO

Date :

Vos nom et prénom en majuscules :

Date :

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE BUGGY-RANDO

Réservation :
Les réservations peuvent se faire en 2 temps : option, puis confirmation.
Aucune réservation ne pourra être considérée comme ferme ou définitive avant le retour du contrat de location signé « Lu et approuvé » et le versement d'un acompte égal au moins à 50% du montant total TTC de ce même contrat.

Pour les éventuelles prestations facultatives type restauration, animations services la confirmation du nombre de participants devra nous parvenir au moins 2 semaines avant votre arrivée.
Ce chiffre servira de base pour la facturation même si le nombre final de participants s'avérait être inférieur.

Retard :
Le jour et l'heure d'arrivée indiqués sur le contrat doivent être dans la mesure du possible respectés. En cas de retard le participant ne pourra prétendre à une remise sur le prix convenu.

Annulation :
En cas d'annulation du fait du participant de tout ou partie des prestations réservées, les pénalités suivantes seront appliquées :
A compter de la signature du contrat et jusqu'à 1 mois avant son démarrage : 30%
De 1 mois avant le début du contrat jusqu'au jour j : 100%
Ce dédit ne sera pas négociable dans le cadre d'un contrat de location ultérieur.

Consignes de sécurité et de pilotage :
Buggy-Rando s'engage à fournir au participant les équipements nécessaires à la pratique de l'activité et à lui exposer les consignes nécessaires à la prise en main du véhicule et au bon déroulement de la randonnée.
Le non-respect de ces dernières autorise le moniteur à stopper l'activité du participant sans que ce dernier ne puisse prétendre à aucun remboursement.

Assurance :
Buggy-Rando a souscrit une RC auprès de AXA Assurance Étamper.
Buggy-Rando ne sera être tenu responsable en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles se réfère cette responsabilité civile.

Matériel :
Dans le cadre d'une randonnée en Buggy le matériel est sous la responsabilité de son conducteur.
En cas de défaillance technique ou mécanique identifiée, sa responsabilité ne sera pas engagée.
En cas de non maîtrise de son véhicule ou de non-respect des consignes de sécurité et de pilotage le conducteur engage sa responsabilité à hauteur des dégâts matériels engendrés par la situation et constatés contradictoirement.

Juridiction :
Toute contestation ou réclamation doit être adressée à la société le Domaine des Croquetaux par lettre recommandée avec avis d'accusé réception dans les huit jours suivants la fin du dit contrat.
Passé ce délai, aucune contestation ou réclamation ne sera considérée comme recevable.